

COMMUNE DE MOHON**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2016**

L'an deux mille seize, le 14 octobre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis à la salle de la mairie sur convocation en date du 4 octobre 2016 qui leur a été adressée par le Maire de la Commune de MOHON, Madame DENIS Josiane et affichée le 7 octobre 2016 à la Mairie de MOHON.

<u>PRENOM</u> <u>NOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>Présent</u>	<u>Absents ayant donné pouvoir</u>	<u>Absent</u>	<u>Secrétaire de séance</u>
DENIS Josiane	Maire	X			
LE RAT Martine	Adjointe	X			
BLANDEL Alain	Adjoint	X			
CARO Jean-François	Adjoint	X			
BOUTE Jean-Louis	CM	X			
LE QUEUX Pascal	CM	X			
GALLOUX Isabelle	CM	X			
VANDEKERKOVE Marie- Véronique	CM	X			X
LALYCAN Claudine	CM	X			
GUILLEMAUD Marc	CM	X			
PRESSARD Hervé	CM	X			
CLERO Jean-Michel	CM	X			
MOREL Hervé	CM		Pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis		
COLLAS Marc	CM	X			
HOUEIX Ludovic	CM	X			
TOTAL	15	14	1		

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	14	1	15

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame VANDEKERKOVE Marie-Véronique pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et y adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2016

Mme Le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de séance du 9 septembre 2016.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est validé à l'unanimité par les membres présents ou représentés.

DELIBERATION N° 1/14102016 – TRAVAUX DE VOIRIE 2016

- Résultat de la consultation auprès des entreprises par procédure adaptée (avis de la Commission d'Ouverture des Plis)
- Choix de l'entreprise retenue par le Conseil Municipal
- Autorisation de signature du marché par le Maire
- Délibération à prendre

Madame le Maire fait savoir que la Commission d'Ouverture des Plis s'est réunie le 12 octobre 2016 avec le cabinet de maîtrise d'œuvre Nicolas et Associés pour ouvrir les 7 plis remis par les entreprises pour le marché de travaux de voirie de l'année 2016. Elle fait lecture des offres des entreprises et expose au Conseil Municipal les critères de sélections choisis dans le règlement de consultation (60 % prix et 40 % valeur technique) ainsi que le rapport d'analyses des offres. Toutes peuvent réaliser les travaux début novembre 2016 sauf deux entreprises (l'une mi- novembre 2016, l'autre vers le 18 janvier 2017).

Elle propose de retenir l'offre de l'entreprise COLAS de Loudéac pour un montant de 77 088 euros 54 HT. Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, retient l'offre de COLAS à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer le marché.

DELIBERATION N° 4/14102016 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – FIXATION DES TARIFS DE LA SURTAXE COMMUNALE POUR 2017

- Fixation des tarifs de la surtaxe communale pour l'année 2017
- Délibération à prendre

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs en vigueur pour la surtaxe communale de l'assainissement collectif :

- Abonnement (part communale) : 50 euros HT par an
- Consommation (part communale) tranche 1 de 0 à 30 M3 = 0 euro 15 HT / M3
Tranche 2 : 30 M3 et plus = 1 euros HT / M3

Elle fait savoir que pour la facture d'eau potable, le prix pour les consommations est uniforme quel que soit le nombre de M3. Elle propose par conséquent de suivre ce procédé pour les consommations pour les eaux usées avec un prix unique quel que soit le nombre de M3.

Elle présente son mode de calcul au Conseil Municipal et propose de fixer le tarif à 0 euro 63 HT par M3 et de maintenir l'abonnement à 50 euros HT par an à partir du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée :

- Donne son accord de principe à l'unanimité pour maintenir l'abonnement et supprimer les deux tranches de consommation pour n'en faire qu'une seule et unique.
- Emet un avis favorable à l'unanimité pour fixer le prix unique de cette tranche à 0 euro 63 HT par M3.
- Ces dispositions entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2017 et cette surtaxe sera collectée par STGS, le nouveau prestataire de la Commune par délégation de service public depuis le 1^{er} janvier 2016.

DELIBERATION N° 5/14102016 – ECOLE ELEMENTAIRE JULES VERNE A PLOERMEL – PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE ET FRAIS DE CANTINE – ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

- Présentation de la demande de la Mairie de PLOERMEL
- Délibération à prendre

Madame le Maire fait lecture du courrier du 13 septembre 2016 de la mairie de PLOERMEL qui sollicite une participation financière aux frais de scolarité et aux frais de cantine pour un élève de MOHON scolarisé en ULIS à l'Ecole Elémentaire Jules Verne à PLOERMEL depuis septembre 2016.

Elle fait savoir que les frais de scolarité pour l'année scolaire 2016 2017 ne sont pas fixés pour l'instant, cette question ne sera donc pas à l'ordre du jour de la présente séance.

Pour les frais de cantine, elle fait savoir que le prix facturé à la famille est de 4 euros 70 pour 2016/2017 et propose une prise en charge partielle par MOHON à hauteur de 1 euro 60 (qui correspond à la différence entre le tarif pratiqué à PLOERMEL et celui fixé à MOHON à 3 euros 10).

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N° 6/14102016 – VOIRIE – LA DAUDE – TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES

- Présentation du projet
- Délibération à prendre

Madame le Maire donne la parole à Mr BLANDEL Alain, Adjoint à la voirie qui présente le dossier.

Il expose à l'assemblée que suite à l'inondation qui a eu lieu au printemps 2016 au village de la Daude dans la parcelle cultivée par Monsieur MORIN Mickaël et dans la propriété de Mr DESNOES et Mme THEBAULT, il a demandé la réalisation de travaux à Monsieur MORIN Mickaël dans cette parcelle qui jouxte le village. Les eaux pluviales inondent son champ.

Il propose que la Commune fasse dans l'immédiat un pont transversal avec des têtes de pont en béton. Le coût du tuyau annelé est de 111 euros HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité à cette proposition sachant que ces travaux correspondent à une solution d'attente.

DELIBERATION N° 7/14102016 – EGLISE – REMPLACEMENT DES MOTEURS DE VOLÉE DES CLOCHES 1 ET 2

- Présentation de devis

- Délibération à prendre

Madame le Maire donne la parole à Mr CARO Jean-François, Adjoint aux bâtiments qui présente le dossier.

Il expose à l'assemblée que le remplacement des moteurs de volée des cloches 3 et 4 a été réalisé en 2015. Il explique que les moteurs de volées des cloches 1 et 2 se sont mis en sécurité 2 fois en une semaine. La mise aux normes du tableau électrique a été faite en 2016. La société ART CAMP qui a réalisé les travaux a augmenté l'intensité mais ce dispositif ne va pas pouvoir perdurer.

Il présente les 2 devis reçus (MACE et ART CAMP) pour le remplacement des moteurs de volées des cloches 1 et 2, travaux qu'il préconise de réaliser assez rapidement afin d'éviter une panne.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée, donne un avis favorable pour la réalisation de ces travaux. Il retient le devis de ART CAMP de Pommeret (22) pour un montant de 1 570 euros HT.

INFORMATIONS DIVERSES

Décisions du Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal

Décision N° 14/2016 : Décision de ne pas préempter le bien soumis au droit de préemption urbain – propriété ZC 294 situé 18 lotissement Beau Soleil à MOHON.

Décision N° 15/2016 : Signature d'un marché de prestations de services avec BREIZH SOLUTIONS à Plescop pour un abonnement téléphonique et internet dans le cadre de l'informatisation de la bibliothèque municipale. Prix abonnement mensuel téléphonique : 19 euros HT et prix de l'abonnement mensuel internet : 29 euros 90 HT avec frais d'accès aux services pour un montant de 230 euros HT (acquisition d'un modem router et frais d'installation). Contrat signé pour une durée de 36 mois.

Décision N° 16/2016 : Signature d'un marché de fournitures avec MAFART DISTRIBUTION de Ploërmel pour l'achat d'une perceuse visseuse à percussion pour un montant de 239 euros 17 HT.

QUESTIONS DIVERSES

2. CALENDRIER ELECTORAL ANNEE 2017

Communication des dates des élections en 2017 :

Présidentielle : 1^{er} tour le dimanche 23 avril 2017, 2^{ème} tour le dimanche 7 mai 2017

Législatives : les dimanches 11 et 18 juin 2017

Sénatoriales : dimanche 24 septembre 2017

La fermeture du bureau de vote aura lieu à 19 heures pour l'élection Présidentielle.

Communication de l'invitation de Monsieur Philippe LE RAY, Député pour les primaires de la droite et du centre ainsi que les réunions publiques d'échange.

4. CALENDRIER DES FETES 2017

Réunion programmée au lundi 21 novembre 2016 à 20 heures avec les Associations pour préparer le calendrier des fêtes 2017 et remise des articles pour le bulletin municipal de janvier 2017.

5. ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Cérémonie programmée le vendredi 25 novembre 2016 à 19 heures à la salle de la mairie.

9. PERE NOEL ANNEE 2016

L'opération « père Noël » est reconduite pour 2016 (semaine du 19 décembre 2016).

Claudine LALYCAN demande de voir pour le cheval et le Père Noël.

13. DIVERS

Martine LE RAT présente des photographies d'illuminations de Noël proposées par FESTILIGHT et demande au Conseil Municipal de choisir pour chaque bâtiment ou plantations s'il souhaite du blanc froid ou du blanc chaud. Le choix retenu est le suivant :

Bibliothèque : 5 voix pour blanc froid et 10 voix pour blanc chaud : blanc chaud retenu

Mairie : 12 voix pour blanc froid et 1 voix pour blanc chaud (2 abstentions) : blanc froid retenu avec guirlandes filantes plutôt que des bouquets ;

Eglise : blanc chaud retenu

Arbres : blanc froid retenu

Bon pour publication,

A MOHON le 18.11.2016

Le Maire,

Signé

Josiane DENIS